

PROJET D'ÉCOQUARTIER LACHINE-EST.

En visionnant le document vidéo de la séance d'information en ligne sur le projet j'ai été surpris de constater que l'enjeu énergétique n'était pas élaboré.

On se contente d'une simple mention d'une étude sur les boucles énergétiques.

Energir propose présentement des boucles énergétiques couplées au gaz.

Une perspective inquiétante.

Orientation gouvernementale gazière.

Le gouvernement du Québec a annoncé ses couleurs en lien avec l'électrification du Québec.

Cette électrification se réalisera dans un contexte de partenariat Hydro-Québec-Energir.

Notre hydroélectricité, avec comme complément le gaz de schiste importé du monopole gazier québécois.

On parle d'implantation de système bi-énergie (hydroélectricité-gaz), pour remplacer les vieux systèmes de chauffage institutionnels.

Une approche qui crée une apparence de réduction des GES à court terme, mais qui n'aura pour effet que d'échelonner la consommation de gaz au Québec.

La boussole climatique du gouvernement du Québec semble définitivement dérégulée.

Heureusement la mairie de Montréal semble avoir une boussole qui maintient le cap vers nord.

Sommet climat Montréal :

EXTRAIT D'UN RÉCENT ARTICLE DU JOURNAL MÉTRO, SUITE AU SOMMET CLIMAT MONTRÉAL

"À l'occasion du Sommet Climat Montréal, la Ville de Montréal a annoncé sa feuille de route pour la décarbonation des bâtiments montréalais d'ici 2040.

Elle devance ainsi de 10 ans l'échéancier du Plan climat pour des bâtiments zéro émission, qui se donnait comme cible l'année 2050.

Différents acteurs de la société civile ont aussi profité du Sommet Climat pour annoncer des mesures majeures en matière de décarbonation.

« Il n'y en a pas de plus tard, c'est aujourd'hui qu'on sauve la planète.

Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal »

La feuille de route cible les étapes vers la décarbonation des bâtiments commerciaux, résidentiels et institutionnels de la métropole.

Elle concerne les bâtiments déjà existants ou qui seront construits prochainement.

Pour ce qui est des nouveaux bâtiments, un seuil de performance zéro émission sera imposé pour toute nouvelle demande de permis de construction.

Il entrera en vigueur dès 2024 pour les bâtiments de moins de 2000 mètres carrés. Il faudra attendre 2025 pour les bâtiments plus grands.

Pour les bâtiments de moins de 2000 mètres carrés, l'obligation de déclarer tous les appareils de chauffage utilisant des combustibles prendra effet dès 2023.

L'objectif est de mieux cibler l'accompagnement et la sensibilisation des propriétaires de petits immeubles et de faciliter leur transition.

Le secteur du bâtiment représente près de 30% des émissions de gaz à effet de serre (GES).

En ce qui concerne les bâtiments déjà existants, les seuils seront déterminés à la suite d'une consultation publique.

En 2040, l'ensemble des bâtiments montréalais devra être totalement alimenté par des énergies renouvelables."

ÉCOQUARTIERS ET GAZ!

Dans le contexte des écoquartiers, il serait absurde de considérer le gaz, ou des boucles énergétiques couplées au gaz comme option énergétique valable.

La feuille de route présentée par Montréal parle d'une décarbonisation d'ici 2040.

Dans le cas d'un Écoquartier, pour tous les bâtiments, peu importe leur superficie, le seuil de performance énergétique zéro émission devrait s'appliquer immédiatement.

Notez ici que la CMM et la ville de Montréal ont signées la Déclaration citoyenne d'Urgence Climatique; et que l'urgence d'agir est dorénavant reconnue mondialement.

Je suis disposé à présenter cette proposition dans le cadre du processus de consultation.

Normand Beudet

CRNV

Organisme membre du FCTE et du RVHQ

Table énergie.